



Fiche d'aide
au repérage
FAR 29

Démolitions de bâtiments non industriels

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérogène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

| Activités Sources d'émissions (1) | Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2) | Probabilité de présence (3) | Commentaires |
|---|---|--------------------------------------|---|
| Préparation et installation du chantier | Particules diesel | +++ | Emises dans les gaz d'échappement des véhicules ou des engins diesel (terrassement). |
| | Rayonnement X | + | Exposition possible lors du diagnostic plomb (contenu notamment dans les revêtements et les peintures) à l'aide d'appareils de fluorescence X. |
| | Amiante | + | Exposition possible lors du diagnostic amiante, en l'absence de documents de référence. |
| | Silice | +++ | Exposition à des poussières de sable lors des opérations de terrassement (accès, baraques de chantier, sanitaires...). |
| Démantèlement sélectif (dépose et enlèvement des différents matériaux à recycler ou à éliminer dans des filières spécifiques) | Fumées contenant des métaux Composés du plomb, cadmium, oxyde de chrome VI, trioxyde de diarsenic, oxydes de nickel | +++ | Dégagement lors des opérations de découpe d'éléments métalliques : radiateurs, tuyauteries, citernes, chaudières, réseaux électriques ou de climatisation |
| | Poussières de bois | ++ | Emission possible lors de la dépose d'éléments en bois (charpentes, persiennes, planchers, portes, huisseries). |
| | <i>Gazole</i> | + | Exposition possible lors du pompage et de la vidange de citernes de fuel domestique, contenant du gazole. |
| | Composés du plomb | + | Dépose d'éléments peints avec des peintures au plomb. |

fiche d'aide au repérage

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et conseillers médicaux de CRAM. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérogènes dans cette activité, veuillez contacter : site.web@inrs.fr ou votre interlocuteur à la CRAM.

| | | | |
|---|--|-----|--|
| Démantèlement sélectif (dépose et enlèvement des différents matériaux à recycler ou à éliminer dans des filières spécifiques) | Amiante | + | Exposition possible lors du démantèlement de chaudières, de matériaux d'isolation, de dalles amiantées, des conduites d'évacuation d'eau en fibrociment... |
| | Fibres céramiques réfractaires (FCR) | + | |
| | Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont Benzo(a)pyrène | + | Lors de la dépose de conduits de cheminée (suies contenant des HAP). |
| | Rayonnement alpha | ++ | Risques liés à l'inhalation de particules générant des rayonnements alpha : oxydes d'Américium 241 (utilisés dans les détecteurs de fumée et anciennement dans les paratonnerres radioactifs) et sels de radium 226 (incorporés autrefois dans les paratonnerres radioactifs). |
| Démolition (manuelle ou mécanique, à l'explosif, écrétagage...) | Silice | +++ | Exposition à des poussières de matériaux de construction lors des opérations de démolition. |
| | Amiante | (+) | Présence exceptionnelle d'amiante résiduelle après les opérations de désamiantage. |
| | Particules diesel | +++ | Emises dans les gaz d'échappement des véhicules ou des engins diesel. |
| Concassage de matériaux | Silice | +++ | Exposition à des poussières de matériaux de construction lors du concassage. |
| | Particules diesel | +++ | Emises dans les gaz d'échappement des engins diesel (concassage). |
| Élimination des gravats (stockage et transport) | Silice | +++ | Exposition à des poussières de matériaux de construction lors de l'élimination des gravats. |
| | Particules diesel | +++ | Emises dans les gaz d'échappement des engins diesel. |
| Entretien et maintenance des équipements | <i>Gazole</i> | +++ | Exposition possible lors du remplissage des réservoirs des véhicules de transport. |

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérigène avéré** = UE C1 ou C2, CIRC 1 ou 2A *Cancérigène suspecté* = UE C3 ou CIRC 2B

(3) Probabilité de présence : certaine +++ , très probable ++ , possible + , exceptionnelle (+)